

**COMPTE RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL**

Du 29 juillet 2019

Le 29 juillet 2019 à 20H30, le Conseil Municipal de LA MAXE s'est réuni à la mairie suivant convocation du 19 juillet 2019 sous la présidence de Bertrand DUVAL, Maire.

Etaient présents :

Monsieur BUR Jean-Marc, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire  
Monsieur GORSE Jean-Louis, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire  
Madame WALLERICH Patricia, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire  
Madame HENOT Valérie, Madame THOMAS Sandrine,  
Monsieur DUVAL Bernard, Monsieur DUVAL Jacques, Monsieur JACQUES Dominique,  
Monsieur JACQUES Francis, conseillers municipaux

Absents avec excuse : Monsieur PERNET Thierry, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Madame DAUSSE Stéphanie, Monsieur MEAUX Nicolas, Madame POINSIGNON Magali

Absents sans excuse : ./.

**1) ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOUILLES POUR LE PROJET DU COMPLEXE SPORTIF**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code des Marchés Publics,
- Vu le Budget Primitif,
- Considérant l'appel d'offre en date du 8 juillet 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché de fouilles archéologiques à Metz Métropole, mandataire du groupement, 11 Bd solidarité 57000 METZ sise à Metz pour un montant de 130376 € HT et à son cotraitant l' INRAP sise à Metz pour le montant de 22 600.55 € sous réserve de l'avis favorable de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et donne mandat au Maire pour engager toutes les procédures afférentes, liquider et mandater la dépense sur l'opération correspondante.

**2) ATTRIBUTION DU MARCHE DE MISSION POUR LE PROJET DE CREATION DU COMPLEXE SPORTIF**

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu le budget communal,
- Vu les délibérations en dates des 31.05.18, 28.06.18, 30.08.18, 24.01.19 et 25.04.19,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier la mission d'études géotechniques à la société CIRSE ENVIRONNEMENT sise à Saint Nicolas de Port pour le montant de 3500 € HT. Il donne mandat au Maire pour engager, liquider et mandater sur le compte 2313- opération 166 «complexe sportif ».

### 3) RECETTE COMMUNALE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget primitif
- Vu la délibération du 23.05.19 relative à l'acquisition de matériel de musculation pour la salle de sport,
- Vu l'activité de musculation exercée au sein de la MJC LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le reversement du montant de 9270.75 € par la MJC LA MAXE correspondant à l'achat du matériel susvisé.

A LA MAXE, le 30 juillet 2019

LE MAIRE

Bertrand DUVAL

CLOTURE DE SEANCE

LISTE DES DELIBERATIONS	
N°	OBJET
1	ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOUILLES POUR LE PROJET COMPLEXE SPORTIF
2	ATTRIBUTIONS DE MARCHE DE MISSION POUR LE PROJET DE CREATION DU COMPLEXE SPORTIF
3	RECETTE COMMUNALE

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS			SIGNATURE
DUVAL	Bertrand	Maire	
BUR	Jean-Marc	2ème Adjoint	
GORSE	Jean-Louis	3ème Adjoint	
WALLERICH	Patricia	4ème Adjoint	
DUVAL	Bernard	Conseiller	
DUVAL	Jacques	Conseiller	
HENOT	Valérie	Conseiller	
JACQUES	Dominique	Conseiller	
JACQUES	Francis	Conseiller	
THOMAS	Sandrine	Conseiller	